

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 16 décembre 2022 à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 12 décembre 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, BARTOLI Jean-Christophe, , CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, SAMPIERI Jean-Pierre,
Présents : 8	
Votants : 12	Etaient excusés et représentés par pouvoir : QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent
	Etaient absents : ANTONETTI Jean-Pierre, BERQUEZ Zélia, VAUTRIN Marie Gabrielle
	Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### Objet : Ouverture des commerces de détail les dimanches sur la commune de Pianottoli-Caldarello - Dérogation au repos dominical - ANNEE 2023

Le maire rappelle qu'en son article L 3132-26 du code du travail issu de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », il est mentionné que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal,

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI,

Considérant les courriers adressés aux deux centres commerciaux de la commune de Pianottoli-Caldarello, SAS VIAGENTI et SARL MANICCIA Distribution, pour connaître leurs intentions en matière d'ouverture de leurs commerces les dimanches de l'année 2023,

Considérant les réponses reçues des deux centres commerciaux et les dates communes d'ouverture retenues par la municipalité pour permettre aux deux centres commerciaux d'ouvrir les mêmes 12 dimanches en 2023,

Considérant que cette proposition a été soumise à l'approbation de la Communauté de Commune du Sud-Corse,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article unique** : de proposer le calendrier suivant pour les ouvertures dominicales de l'année 2023, dans les deux centres commerciaux de la commune, comme suit :

Dimanche 25 juin	Dimanche 23 juillet	Dimanche 20 août
Dimanche 02 juillet	Dimanche 30 juillet	Dimanche 27 août
Dimanche 09 juillet	Dimanche 06 août	Dimanche 03 septembre
Dimanche 16 juillet	Dimanche 13 août	Dimanche 17 décembre

Voix POUR :	12
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise  
en Préfecture le :

19/12/2022

Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 16 décembre 2022,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/12/2022

Le Maire,



Charles-Henri BIANCONI

